

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté		
AVIS N° 2024-01		
Date validation officielle :	Objet : Évaluation du plan de gestion 2018-2022 de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans (25)	Vote : unanimité

Le CSRPN, réuni en séance plénière le jeudi 21 mars 2024, a examiné au titre de l'article R.332-43 du Code de l'environnement l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans, située sur les communes de Frasne et de Bouverans dans le Doubs et dont la gestion est assurée par la communauté de communes Frasne-Drugeon qui la délègue pour partie à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier sur la base de la présentation d'Elodie MEHL, conservatrice de la RNR à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, Geneviève MAGNON, chargée de mission zones humides à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et de Marine VECK, chargée de mission valorisation et promotion à la communauté de communes Frasne-Drugeon, et des observations de M. Pierre DURLET et M. Max ANDRÉ, rapporteurs.

Vu :

- le Code de l'environnement et notamment son article R.332-43 ;
- la convention de gestion n°2015C-06813 en date du 13 octobre 2015 entre la Présidente du Conseil régional et la communauté de communes Frasne-Drugeon et notamment son article 3 ;
- l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 de la RNR des Tourbières de Frasne-Bouverans menée par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et la communauté de communes Frasne-Drugeon ;
- la demande d'avis formulée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Considérant :

- le remarquable intérêt patrimonial, à un niveau international, que revêtent les milieux de cette RNR de Frasne-Bouverans incluse dans l'ensemble tourbeux encore plus vaste du Bassin du Drugeon ;
- que le plan de gestion s'inscrit dans le projet LIFE tourbières du Jura « Programme de restauration fonctionnelle des tourbières du Massif jurassien franc-comtois »;
- que la RNR s'inscrit également dans de nombreux protocoles nationaux (STOC EPS, Transect PCM, suivis Odonates et Lépidoptères des PNA) ;
- que le plan a été construit, pour la première fois, à partir de la nouvelle méthodologie des Plans de gestion de Réserves Naturelles de France et qu'il était très ambitieux ;
- que les enjeux de conservation du patrimoine naturel, objectif prioritaire d'une RNR, sont basés sur des études scientifiques préalables et techniques de qualité ;
- que la stratégie de conservation du patrimoine naturel est déclinée autour de 3 écosystèmes majeurs de la RNR : les tourbières (et milieux aquatiques associés), les forêts tourbeuses et les prairies ;
- que les enjeux écologiques sont clairement identifiés : fonctionnalité des systèmes tourbeux et milieux aquatiques associés, suivi des forêts tourbeuses et état de conservation des prairies.

Le CSRPN note/souligne/constate :

- les efforts pour rendre parfaitement lisible le document d'évaluation ;
- la qualité des études, des suivis scientifiques et des opérations de gestion écologique réalisés durant ce plan de gestion ;
- la difficulté d'évaluer certaines actions sur l'ensemble de la RNR du fait que les opérations n'ont concerné qu'une partie seulement de la RNR (fonctionnement des tourbières notamment) ;
- que le bilan des opérations réalisées est globalement positif puisque 79 % des opérations prévues ont été entièrement réalisées et tout particulièrement celles concernant la fonctionnalité des systèmes tourbeux et milieux aquatiques associés ;
- les apports de la recherche scientifique pour la RNR mais souligne des difficultés de cohérence par rapport au règlement de la réserve ;
- les difficultés à caractériser, d'un point de vue scientifique, certains enjeux du plan, notamment les peuplements des forêts tourbeuses emblématiques de la réserve ;
- que le plan de gestion n'a pas permis d'améliorer la qualité patrimoniale des milieux prairiaux, qualifiée d'insuffisante dans l'état initial, à l'exception des milieux restaurés et pâturés extensivement ; les difficultés à modifier les pratiques agricoles existantes ;
- un bilan négatif concernant l'évolution de l'état des populations de certaines espèces tourbeuses et para tourbeuses patrimoniales (oiseaux, lépidoptères) dans un contexte de forte régression globale ;
- qu'aucune évolution positive n'est observée quant aux pollutions organiques du ruisseau du Lotaud ;
- le temps de personnel alloué à la Réserve est supérieur aux prévisions du Plan de Gestion grâce à des recherches de financement extérieurs. Cependant cela se traduit essentiellement par des opérations liées à l'accueil du public au détriment de la gestion et du suivi des écosystèmes justifiant la création de la RNR.

- que les effets du dérèglement climatique commencent à impacter durablement le fonctionnement des systèmes tourbeux les plus fragiles et modifient les cortèges floristiques et faunistiques existants ;
- souligne l'engagement des personnels, malgré les renouvellements des salariés et les difficultés suite à la crise sanitaire liée au Covid, pour assurer un fonctionnel optimal de la Réserve ;
- la prise en compte partielle des demandes supplémentaires formulées dans l'avis CSRPN du 6 octobre 2017.

Le CSRPN demande que dans le rapport d'évaluation du plan de gestion :

- de revoir le rattachement de certaines opérations dans les différents domaines d'activités : regrouper l'ensemble des opérations concernant les connaissances naturalistes dans Connaissance et suivi du patrimoine naturel ;
- de revoir certains critères d'évaluation (modifier les différentes classes proposées dans la mesure de saturation en eau des sols pour qu'il n'y ait pas de hiatus, ...) ;
- de modifier les emoji concernant les enjeux prairies (⌚) et ancrage territorial (☀) au vu de l'ensemble des réalisations ;
- de revoir les commentaires concernant le suivi ornithologique par STOC EPS ;
- des précisions concernant l'opérationnalité de la base de données naturalistes de la RNR soient apportées ;
- soient intégrés, en annexe du rapport d'évaluation, les avis formulés par le CSRPN ;
- la présentation de la bibliographie soit homogénéisée.

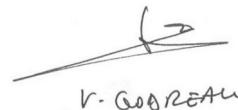
Le CSRPN suggère pour le prochain plan de gestion :

- un meilleur équilibre des temps passés par les agents de la RNR en faveur des enjeux écologiques ;
- la redéfinition de certains indicateurs mal caractérisés et/ou difficilement évaluables ;
- pour les indicateurs, identification de témoins et d'états initiaux dans la réserve et hors réserve pour mieux évaluer les évolutions du site ;
- réinterroger le concept de naturalité, spécifiquement pour les forêts sur tourbe, entre scientifiques et forestiers ;
- la mise en place dans le futur plan de gestion d'un protocole forestier spécifique pour les forêts tourbeuses et la mise en place d'études dendrométriques adaptées ;
- de rechercher de nouvelles actions permettant d'atténuer les effets du dérèglement climatique sur les écosystèmes les plus fragiles de la réserve ;
- de mieux inscrire les enjeux prairiaux de la Réserve, dans une démarche globale au sein du site Natura 2000 du Bassin du Drugeon et de réaliser un suivi des apports trophiques au sein des prairies de la réserve ;
- de mettre en place des actions permettant de supprimer les pollutions organiques existantes sur le ruisseau du Lotaud ;
- que l'ouverture au public soit maîtrisée et compatible avec la tranquillité nécessaire à ces milieux ; la mise en place d'un panneautage spécifique à cette problématique sur le site ;
- de poursuivre les actions d'éducation à l'environnement ; de mettre en place des actions pour réduire le nombre d'infractions sur la réserve ;
- une meilleure organisation entre le travail des chercheurs et les enjeux de la RNR ;
- de poursuivre les efforts pour constituer une équipe salariale solide et stable ;
- de poursuivre l'ancrage territorial de la réserve naturelle et notamment l'intégration des acteurs locaux ;
- de mener une étude ethnosociologique sur l'état de fait du lien entre les politiques publiques et les conséquences sur la conservation des milieux.

Le CSRPN émet un avis favorable sur l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU